

# Association "Chasseurs du Grand Sud-Ouest méprisés"<sup>1</sup>

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *6 mai 2024, Paris décide d'effacer nos cultures*

Le Conseil d'État vient de se prononcer depuis Paris sur la chasse traditionnelle aux alouettes dans le Sud-Ouest, jugeant illégale la rédaction des arrêtés cadres de 2022, rédigés par le Ministère de l'environnement, avec la Fédération nationale des chasseurs.

Pourtant, le droit européen prévoit bien ce système de dérogation, afin de permettre aux pratiques anciennes avec matoles et pantès de continuer à exister et c'est expressément pour permettre la perpétuation de ces chasses régionales à haute valeur patrimoniale et culturelle, que le droit européen a été pensé et écrit.

Mais le juge répète les arguments des « associations anti » et interdit la chasse traditionnelle de l'alouette, pourtant encadrée par une réglementation très stricte et un quota de prélèvement inférieur à 1 % de la mortalité naturelle hivernale. Le juge préfère la remplacer par une chasse au fusil sans quota ou par l'élevage en cage de l'oiseau sauvage.

**Pourquoi tant de mépris ?** Au-delà des pratiques et des savoirs historiques, au-delà du bonheur passionné de gens simples qui ne demandent rien, à part vivre tranquilles ; le Sud-Ouest, chaque automne, fait société autour de ces instants hors du temps. **Ces chasses sont l'âme d'une région ! C'est la culture d'un peuple que l'on veut effacer.**

**Nous appelons à la mobilisation générale, à commencer par l'ensemble des élus de nos territoires !**

|  |  |  |   |  |
|--|--|--|---|--|
| "Chasseurs du Grand Sud-Ouest méprisés " | Fédération départementale des chasseurs de Gironde | Fédération départementale des chasseurs des Landes | Fédération Départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne | Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques |
| Le président,<br><u>Michel AUROUX.</u>   | Le président,<br><u>Henri SABAROT.</u>             | Le président,<br><u>Jean-Luc DUFAU.</u>            | Le président,<br><u>Laurent VICINI.</u>                   | Le président,<br><u>Philippe ETCHEVESTE.</u>                     |

---

<sup>1</sup> Créée en juillet 2023, l'association "Chasseurs du Grand Sud-Ouest Méprisés" réunit, pour la défense des chasses traditionnelles à la palombe et à l'alouette des champs, les Fédérations départementales des chasseurs de Charente, de Charente-Maritime, de la Creuse, de Corrèze, des Deux-Sèvres, de Dordogne, du Gers, de Gironde, de Haute-Garonne, de Haute-Vienne, des Hautes-Pyrénées, des Landes, de Lot-et-Garonne, du Lot, des Pyrénées-Atlantiques, de Tarn-et-Garonne et de la Vienne. Les quatre fédérations signataires du communiqué sont les fédérations des quatre départements où la chasse traditionnelle de l'alouette des champs aux matoles et aux pantès est autorisée.